

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CamGestion Active 100 (FR0007006929)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions internationales, le FCP a pour objectif d'optimiser sa performance sur les marchés actions internationales dans le cadre d'un profil de gestion spécifique, sur la durée minimale de placement recommandée. Le portefeuille pourra être rapproché a posteriori de l'indice composite suivant: 80% Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 20% JP Morgan EMU coupons réinvestis,

**Caractéristiques essentielles du FCP :**

L'objectif du FCP est atteint par une gestion «dynamique» des investissements qui seront réalisés sur les marchés d'actions de toutes capitalisations de l'OCDE, principalement via des OPC. La gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs dépend de la stratégie d'investissement utilisée qui conjugue deux approches d'investissement, la démarche «top down» et la démarche «bottom up».

Le portefeuille du FCP est investi en permanence à hauteur de:

- 60% minimum jusqu'à un maximum de 100% de l'actif net sur les marchés d'actions françaises et internationales de toute capitalisation via des OPCVM ou des FIA.

- jusqu'à 40% maximum de l'actif net sera composé d'investissements via des OPCVM ou des FIA français et/ou d'OPCVM européens de classification obligations et autres titres de créances libellés en euro et/ou toutes devises, monétaires et monétaires court terme, et émis par des organismes privés, publics, supranationaux ou par un Etat, sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE, ou non réglementé dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Le FCP peut également investir dans un marché d'actions ou dans les titres de pays émergents dans la limite de 10% maximum de son actif net.

Le FCP pourra enfin investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du FCP pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP est soumis à un risque de change jusqu'à 100% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du jour J, calculée en J+1 et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de la part suivant celui de l'évaluation de la part.

Affectation résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :**

Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- **Risque de liquidité:** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                           |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                                            | Non acquis à l'OPC :2,45% |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                                           | Néant                     |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. |                           |
| Frais prélevés par le FCP sur une année                                                                          |                           |
| <b>Frais courants</b>                                                                                            | 3,26% <sup>(*)</sup>      |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances                                                           |                           |
| <b>Commission de performance</b>                                                                                 | Néant                     |

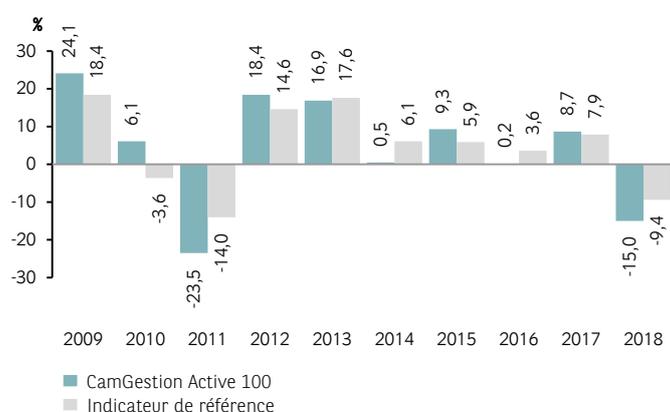
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 6 janvier 1997 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Le FCP est conforme à la Directive OPCVM 2009/65/CE depuis le 24/10/2019.
- A la date d'effet de cette mutation le 24/10/2019, est intervenu une modification de la politique d'investissement, par conséquent les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 75318 Paris Cedex 09..
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 décembre 2019.